La voix des travailleurs·euses

Le reflet syndical

du Territoire de Belfort

Retrouvez toutes les infos sur le site de l'UD https://cgt-belfort.fr

Document d'orientation

TOUTES ET TOUS
UNI.E.S ENSEMBLE
DANS LA CGT

Bulletin des Syndiqués du Territoire de Belfort — Journal de l'Union Départementale

Directeur de Publication: Damien PAGNONCELLI — N° Com. Paritaire : 0428 S06620

Maison du Peuple — 90020 BELFORT

03 84 21 03 07 — ud90@cgt.fr — 03 84 26 76 03 — CCP: 1601 86 D

Imprimé par nos soins — Dispense de timbrage — Prix: 0,35 € — Document d'orientation

Congrès des syndicats CGT du Territoire de Belfort
19 et 20 octobre 2023

SOMMAIRE

PREAMBULE ..... Page 3

Thème 1

Unis·es et tous·tes ensemble dans la CGT

Transformer le travail pour transformer la société ..... Page 5

Construire les revendications avec les salariés·es ..... Page 6

La juste reconnaissance du travail ..... Page 7

Transformer le travail pour garantir la santé des salariés·es ..... Page 8

Construire les convergences revendicatives des salariés·es ..... Page 8

Les syndiqués·es, une richesse, une force ..... Page 9

La syndicalisation et son renforcement ..... Page 10

La CGT et la politique financière des syndicats ..... Page 11

Résolutions du thème 1 ..... Page 12

Thème 2

Les enjeux européens et internationaux sur notre activité syndicale

Le syndicalisme européen et international ..... Page 14

La CGT et les associations ..... Page 16

La démarche de la CGT dans le monde ..... Page 18

Résolutions du thème 2 ..... Page 20

PREAMBULE

1. Bâtie selon deux dimensions, l'une professionnelle (fédérations) et l'autre interprofessionnelle (UL, UD), la CGT s'est forgée et constituée au fil de l'histoire autour de l'objectif suivant :
le but de la CGT est de défendre avec tous·es les salariés·es, femmes et hommes, actifs·ives, privés·es d'emploi et retraités·es, leurs droits et intérêts professionnels, moraux et matériels, sociaux et économiques, individuels et collectifs. Prenant en compte l'antagonisme fondamental et les conflits d'intérêts entre salariés·es et patronat, entre besoins et profits, elle combat l'exploitation capitaliste et toutes les formes d'exploitation du salariat. C'est ce qui fonde son caractère de masse et de classe.

2. Cent vingt-huit ans après sa création, la CGT arrive à un moment où elle doit se poser des questions sur son avenir. Elle doit s'interroger sur le lien avec les salariés·es.

3. Pour y répondre, deux thèmes jalonnent le document d'orientation : démarche syndicale, construction des luttes, relation avec les autres organisations, syndicalisme européen et mondial et démocratie dans la CGT.

4. Car le congrès départemental de la CGT, c'est bien le congrès des syndicats du Territoire de Belfort. C'est bien à eux de discuter, de définir les orientations à mettre en œuvre collectivement.

5. Les deux points du 37ème congrès que nous avons souhaité mettre en débat auprès des syndiqués·es sont en phase avec les préoccupations rencontrées dans leurs syndicats.

6. Les questions autour de la stratégie des luttes, du syndicalisme rassemblé, de la démocratie interne et de notre conception de la vie syndicale, la place des jeunes, des femmes, des ingénieurs, cadres et techniciens·nes, l'enjeu de la syndicalisation… reviennent de façon récurrente.

7. La CGT a des propositions fortes et innovantes pour l'industrie, son maintien, sa modernisation, son développement, avec par exemple la relocalisation d'activités permettant de répondre à la fois aux besoins fondamentaux de la population en France et également de lutter contre la circulation aberrante des produits d'un bout à l'autre de la planète, avec les conséquences sur l'environnement que nous connaissons.

8. Les services publics sont l'élément essentiel du vivre-ensemble solidaire sur lesquels est bâti le contrat d'activités d'intérêt général , à partir de la réponse aux besoins sociaux et de son apport à l'aménagement du territoire et à son développement.

9. Nous développons le principe que c'est le travail, créateur de richesses, qui doit financer la protection sociale.

10. Nous revendiquons les différents droits d'accès à l'eau, à l'énergie, à l'offre de soins, à l'éducation, à la formation, à la qualification, à l'information, à la communication, aux transports, aux sports, aux loisirs, à la culture comme autant de facteurs d'émancipation des travailleurs·euses, au-delà du monde du travail, en dehors de l'entreprise ou de l'établissement.

11. Avec son projet de nouveau statut de travail salarié, son exigence de démocratie sociale, la CGT porte un projet de transformation de la condition salariale dans le cadre d'un développement humain tout au long de la vie.

12. La guerre que nous mène la classe capitaliste est internationale, ce qui rend plus difficile la tâche de la CGT. Mais l'enjeu est là : contester ces politiques d'austérité, proposer des alternatives et mener le débat afin de montrer que ces alternatives anticapitalistes sont possibles.

13. Dans le contexte mondial actuel, où les gouvernements se préparent à la guerre (budgets militaires en augmentation, le **S**ervice **N**ational **U**niversel en France…), la CGT lutte pour le désarmement et un monde en paix pour le progrès social sur l'ensemble de la planète. Pour cela, nous agissons dans un cadre national, mais aussi européen et international.

14. Nos résolutions visent à être toujours plus incontournables dans le paysage national et syndical, à être toujours plus fort car avec des adhérent·e·s toujours plus nombreux·euses et mieux formés·es, informés·es, pour pouvoir mettre nos propositions au centre des discussions et faire avancer toujours plus loin les revendications à l'aide d'un rapport de forces durable et à la hauteur des transformations sociétales.

Thème 1

Unis·es et tous·tes ensemble dans la CGT

1.1 Transformer le travail pour transformer la société

1.1.1 Aborder les travailleurs·euses par ce qu'ils font autorise de construire une CGT où tout le monde a sa place : jeunes, retraités·es, femmes, hommes, travailleurs·euses migrants·es ou non, travailleurs·euses avec ou sans emploi, salariés·es ou autre forme de dépendance financière, travailleurs·euses "stables" ou précaires et étudiants·es salariés·es ...

1.1.2 La convergence d'intérêts des travailleurs·euses ne peut se développer qu'à partir de leur travail, du sens qu'ils y mettent, et du monde qu'ils souhaitent construire.

1.1.3 Comment revaloriser le travail sans en parler, sans mettre en débat son contenu, son sens, son organisation ?

1.1.4 Cette dynamique nourrit l'envie de revendiquer plus fortement des salaires plus élevés, la reconnaissance des qualifications et de l'expérience professionnelle, l'amélioration des conditions de travail…

1.1.5 Les détenteurs·trices du capital ont durablement affaibli les travailleurs·euses par la division du travail, par la mise en concurrence des salariés·es, par la menace du chômage…

1.1.6 Le syndicat doit permettre ces discussions autour du travail et accompagner le passage vers une prise de conscience collective.

1.1.7 On ne changera pas la société, on ne dépassera pas le capitalisme si on ne modifie pas en profondeur l'organisation du travail.

1.1.8 Appréhender à plusieurs une situation de travail, c'est forcément construire du collectif et y donner un sens.

1.1.9 Cela fracture la mise en concurrence et favorise la construction du rapport de force.

1.1.10 Les attaques successives du gouvernement et du patronat sur le travail entraînent parmi les salariés·es de plus en plus d'individualisme, de repli sur soi et la montée de l'extrême droite qui s'en nourrissent.

1.1.11 Partout et notamment sur nos lieux de vie et de travail, nous devons aider et convaincre de la nécessité de combattre toutes les discriminations et exclusions (par le genre, l'origine ethnique, le handicap et le lieu de vie...).

1.1.12 C'est pourquoi nous devons porter le syndicalisme CGT comme une force collective pour aboutir à la satisfaction des besoins collectifs et individuels.

1.1.13 Notre démarche revendicative "contester, proposer, rassembler, lutter, négocier et recommencer " prend tout son sens.

1.1.14 Si la dimension émancipatrice existe dans le travail, elle est donc malmenée du fait du mode de production capitaliste.

1.1.15 La CGT propose une autre répartition des richesses créées par le travail qui permettent d'apporter des réponses immédiates aux revendications des salariés·es et transformer la société en prenant compte les besoins sociaux et environnementaux.

1.1.16 Les finalités du travail, son organisation, sa durée tout au long de la vie, sont des questions au cœur de l'affrontement capital/ travail.

1.1.17 Pour le capital, le travail reste appréhendé comme un coût qu'il faut constamment réduire afin de maximiser toujours plus les profits.

1.1.18 Pour cela, le patronat agit sur plusieurs tableaux : l'augmentation du temps de travail dans ses dimensions annuelle, mensuelle, hebdomadaire : l'explosion de différentes formes de travail à temps partiel ; le recours aux heures supplémentaires ; la multiplication des temps de travail non déclarés ; la recherche continue du recul du droit au départ à la retraite…

1.1.19 Pour la CGT, d'autres choix sont nécessaires et possibles, fondés sur l'ambition de la transformation sociale et d'une conception émancipatrice du travail.

1.1.20 C'est tout le sens donné par notre bataille sociale 15-32-60 : 15 € brut de l'heure pour le SMIC, réduction du temps de travail hebdomadaire à 32h. et retraite à 60 ans à taux plein.

1.2 Construire les revendications avec les salariés·es

1.2.1 Les ambitions revendicatives de la CGT visent le progrès social permanent pour l'ensemble des salariés·es actifs·ves, pour l'ensemble des retraités·es, pour l'ensemble des travailleurs·euses précaires et pour l'ensemble des privés·es d'emploi.

1.2.2 Partir du travail, de son contenu, de son organisation, de sa finalité, permet de susciter l'expression de toutes les revendications (emplois, salaires, conditions de travail, services publics).

1.2.3 Investir le travail appelle une activité de proximité, permet de resserrer les liens avec les salariés·es et redynamiser notre action syndicale.

1.2.4 Pas un jour ne se passe sans que des salariés·es de notre département voient leurs vies ravagées par les suppressions d'emplois, les licenciements, les restructurations et réorganisations successives, les méthodes de management.

1.2.5 Le recours massif aux intérimaires, aux contrats de chantier ou d'opération, aux contrats à durée déterminée, à la sous traitance comme variable d'ajustement est une véritable aubaine pour les employeurs·euses.

1.2.6 Il est donc nécessaire d'engager nos forces pour gagner la bataille pour des emplois stables avec un déroulement de carrière et la sécurité de l'emploi dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Statut du Travail Salarié et de la sécurité sociale professionnelle.

1.2.7 La mise en œuvre de notre démarche sur les lieux de travail en partant de la réalité et du vécu de chaque salarié sur les endroits d'exploitation, en faisant exprimer les attentes, en créant les conditions de l'expression revendicative, doit nous permettre de reconquérir les moyens nécessaires pour bien faire notre travail, gagner les embauches nécessaires et réduire le temps de travail sans contreparties.

1.2.8 L'organisation du travail est aujourd'hui de plus en plus prescrite, inquisitrice, destructrice des collectifs de travail.

1.2.9 Le progrès technique, le développement du numérique et l'accroissement de la production donc des richesses créées doivent servir à réduire l'intensité du travail et sa durée, à en transformer le contenu, à améliorer les conditions de travail et permettre à chaque salarié·e de concilier vie professionnelle et vie privée

1.3 La juste reconnaissance du travail

1.3.1 La presse, la télévision, les patrons, le gouvernement nous répètent à l'envi que "rémunérer le travail pénaliserait la compétitivité des entreprises", que notre modèle social est un handicap dans la guerre économique.

1.3.2 Les gouvernements et le patronat européen mettent en œuvre par tous les moyens la réduction de ce qu'ils appellent le "coût du travail" : nos salaires directs et nos salaires socialisés, c'est-à-dire le financement de nos systèmes solidaires de protection sociale (maladie, maternité, accidents du travail, invalidité, perte d'autonomie, chômage, retraire, éducation des enfants).

1.3.3 La CGT estime que la revalorisation des salaires et des pensions est un élément indispensable et prioritaire pour répondre aux besoins sociaux élémentaires (se nourrir, se loger, se vêtir), pour relancer l'économie et pour sortir des crises qui semblent s'être emparées de presque tous les domaines de l'activité humaine. L'inflation galopante tasse les salaires et les pensions et réduit notre pouvoir de vivre. Pour répondre à cette situation, la CGT revendique l'indexation des salaires sur les prix par la mise en place d'une échelle mobile des salaires et la revalorisation des retraites de base et complémentaires sur l'évolution du salaire moyen.

1.3.4 Au sein des entreprises, la tendance patronale consiste à ne pas reconnaître la qualification des salariés·es et à avoir recours à des emplois faiblement rémunérés.

1.3.5 Nos employeurs·euses nous en demandent toujours plus en évoquant la "montée en compétence", pour autant ils ne revalorisent pas nos salaires et rognent sur le financement de la formation professionnelle.

1.3.6 Ils ont recours à des éléments de rémunérations individualisés en fonction d'éléments liés à la personne (mérite individuel, comportement, performance…).

1.3.7 Ces rémunérations individuelles créent de fortes diversités entre salariés·es, elles remettent en cause et fragilisent la nature de garantie collective que constituent les salaires.

1.3.8 Les réformes successives, dont les femmes ont été particulièrement victimes, dévalorisent les retraites et pensions par le recul de l'âge de la retraite, par le biais de l'indexation des pensions sur les prix, de la décote, de l'augmentation du nombre d'annuités d'où l'exigence de mesures immédiates de rattrapage des pensions.

1.3.9 L'égalité salariale entre les femmes et les hommes est un enjeu pour toutes et tous, la reconnaissance de la valeur du travail doit permettre d'y parvenir.

1.3.10 Aujourd'hui des écarts de rémunération existent entre les femmes et les hommes, à poste égal, cet écart est de 28,5 % (source INSEE 2020 en comparant le salaire mensuel des unes et des autres).

1.3.11 Plus on est fier de son travail, plus on est enclin à revendiquer une juste reconnaissance de son travail et exiger la juste rémunération de sa force de travail.

1.4 Transformer le travail pour garantir la santé des salariés·es

1.4.1 Des expertises, des études, des analyses, des statistiques font le constat d'une augmentation des maladies : cardio-vasculaires, cancers, Troubles Musculo Squelettiques, de risques Psycho Sociaux au point d'en devenir un problème de santé publique.

1.4.2 Parmi les causes de cette dégradation figure le "mal travail". Ce dernier est principalement dû à certaines formes d'organisation du travail.

1.4.3 Le syndicalisme CGT est porteur d'alternatives : au lieu de payer sans compter les dégâts causés par le "mal travail", il serait plus judicieux à transformer le travail, s'inscrire dans une démarche de prévention et de formation.

1.4.4 Dès le début de la vie professionnelle, il est important de prendre en compte les situations de pénibilité au travail, recenser les risques professionnels pour éviter le développement de l'inaptitude et des maladies professionnelles.

1.4.5 Par la prise de conscience des salariés·es sur l'impact des conditions de travail sur leur santé, les travailleurs·euses doivent retrouver du bien-être au travail, un sens, une finalité et du même coup confiance en la nécessité des luttes pour les imposer.

1.5 Construire les convergences revendicatives des salariés·es

1.5.1 L'enjeu qui nous est posé est donc de continuer à investir le terrain pour convaincre les salariés·es que l'individualisme, les postures de repli et le fatalisme ne conduisent pas à une amélioration durable de leur situation.

1.5.2 En partant du travail lui-même, le rassemblement des salariés·es est possible.

1.5.3 Seule notre démarche élargie et partagée à partir des réalités communes du travail peut contrer un "marché du travail" au service du capital qui divise les salariés·es et ne cesse de les opposer les uns·es aux autres.

1.5.4 Revendiquer les mêmes droits individuels et collectifs pour un même travail, quelle que soit l'entreprise ou l'établissement où nous sommes, semble une évidence.

1.5.5 Il y a urgence à rendre réelle et accessible cette évidence.

1.5.6 En ce sens, les convergences revendicatives et de luttes doivent être plus forte sur l'ensemble de nos territoires.

1.5.7 Faut-il travailler pour la réponse aux besoins de la société en matière d'accès, de service ou travailler pour générer des profits immédiats, tenir des engagements de versements de dividende et d'enrichissement d'une minorité ?

1.5.8 Deux choix de notre société nous sont proposés : d'un côté le service public avec des objectifs de réponses aux besoins fondamentaux de la population et de qualité de service rendu, de l'autre le service au public dans une logique mercantile et de profit immédiat.

1.5.9 Pour la CGT, les services publics participent à la création de richesses en s'inscrivant dans une logique de développement humain durable.

1.5.10 Assurer l'éducation, des formations, des soins, de la recherche, de l'accès à la culture, d'un logement mais aussi construire une route, un pont, une voie ferrée, fournir de l'eau, de l'électricité, des transports, de la communication, rendre la justice…, c'est répondre aux besoins fondamentaux de la population .

1.5.11 C'est un enjeu et une bataille intense pour défendre la production industrielle et la reconquête d'activités dans nos entreprises.

1.5.12 La CGT se donne comme ambition de transformer le travail pour transformer la société.

1.5.13 Toutes les entreprises qu'elles soient industrielles ou de service et de service public sont aujourd'hui impactées par le numérique.

1.5.14 Bien sûr, il s'agit pour elles d'en faire des outils au service de leurs objectifs capitalistes, amélioration de la rentabilité immédiate, réduction de la masse salariale, contrôle…

1.5.15 Les entreprises et établissements poursuivent le même objectif : développer un management en capacité de mesurer et contrôler la force de travail en temps réel et ainsi ajuster l'emploi aux objectifs de rentabilité et permettre d'adapter la femme ou l'homme au processus de travail.

1.5.16 L'accélération de la dématérialisation des outils et services, l'automatisation des tâches, le développement de la polyvalence présenté comme un progrès pour le client·e ou l'usager·ère est en fait utilisé entre autres comme un moyen de justifier des suppressions d'emplois au nom de la baisse d'activité qu'elle engendre.

1.6 Les syndiqués·es, une richesse, une force

1.6.1 Le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera dans l'avenir le groupe de production et de répartition, base de réorganisation sociale. Dans cette perspective, le syndiqué est au centre de l'organisation car..

1.6.2 Sans syndiqués·es, la CGT n'existe pas.

1.6.3 Pour autant, avoir des syndiqués·es ne suffit pas.

1.6.4 Les syndiqués·es doivent devenir acteurs·trices de leurs syndicats.

1.6.5 C'est pourquoi il faut accueillir les nouveaux·elles syndiqués·es, les inscrire dans le cursus de la formation syndicale et développer tout ce qui contribue à la culture ouvrière propre à former des travailleurs·euses émancipés·es.

1.6.6 Cela leur permettra de mieux connaître l'organisation syndicale, à savoir : son histoire, ses valeurs, ses principes, ses propositions.

1.6.7 La formation permet également d'accéder plus facilement à la lecture CGT afin d'engager la bataille des idées.

1.6.8 Les syndiqués·es doivent pouvoir prendre toute leur place dans leur organisation syndicale et cela à tous les niveaux autant professionnels qu'interprofessionnels, notamment dans les Unions Départementales dont ils dépendent.

1.6.9 Organiser le débat, c'est mettre en œuvre la démocratie.

1.6.10 Cette question est primordiale si nous voulons vraiment que nos syndiqués·es deviennent acteurs·trices d'une activité syndicale sur le lieu de travail.

1.6.10 Permettre à nos collectifs d'animation des syndicats, à nos élus·es et mandatés·es dans le respect des règles de vie de la CGT et de la charte des élus·es et mandatés·es d'enrichir le débat, former et informer les syndiqués·es, de se réunir entre eux·elles, c'est leur donner les moyens de mener leur mandat dans les meilleures conditions possibles.

1.6.11 Sortir par cette dynamique les élus·es et mandatés·es de l'isolement dans lequel le patronat les enferme pour gagner à ce que les négociations soient l'affaire de tous·tes les syndiqués·es et salariés·es.

1.6.12 Nous avons besoin de tous·tes les syndiqués·es pour faire exprimer les salariés·es sur leurs besoins.

1.6.13 À partir de là, elles·ils devront mener la réflexion et participer à la construction du cahier revendicatif dans des échanges, des discussions, des débats contradictoires.

1.6.14 Le cahier revendicatif doit se construire à partir du vécu des salariés·es, de leurs aspirations et être portés par les syndiqués·es, vecteurs des propositions CGT.

1.6.15 C'est également à partir de ce cahier revendicatif que nos élus·es et mandatés·es, acteurs·trices incontournables des syndicats, pourront porter la voix de la CGT dans les instances.

1.6.16 L'Union Départementale est l'outil incontournable de proximité pour nos syndicats.

1.6.17 C'est le lieu de rassemblement des salariés·es, des retraités·es, des travailleurs·euses précaires, des travailleurs·euses privés·es d'emplois tant du secteur privé que du secteur privé.

1.6.18 L'Union Départementale est aussi un moyen de sortir du corporatisme et donc du repli sur soi pour gagner de manière transverse le renforcement de la CGT et la convergence des luttes.

1.6.19 Ces convergences se travaillent également grâce au lien étroit des syndicats avec les structures interprofessionnelles du territoire, notamment les Unions Départementales.

1.7 La syndicalisation et son renforcement

1.7.1 La syndicalisation est un enjeu essentiel pour la construction du rapport de force.

1.7.2 Cela suppose tout d'abord de convaincre tous les syndiqués·es de la CGT de la nécessité d'en faire une priorité politique.

1.7.3 Et les convaincre que pour gagner sur nos revendications, il faut être fort et l'être partout et ainsi d'avoir une démarche offensive de syndicalisation.

1.7.4 Gagner de nouveaux adhérents·es implique en toute circonstance de proposer l'adhésion CGT sans exclusive aux actifs·ives, privés·es d'emplois et retraités·es.

1.7.6 Par ailleurs, à partir du résultat des élections professionnelles, nous constatons un écart important entre les voix exprimés pour la CGT et notre nombre de syndiqués·es.

1.7.7 Lors du dernier cycle pour le calcul de la représentativité sur le Territoire de Belfort, le nombre de voix CGT dans les trois versants de la Fonction Publique (1069 voix) et le nombre de voix CGT dans les élections CSE, TPE et Agriculture (1949) s'élèvent donc à 3018 voix.

1.7.8 Le nombre d'adhérents·es est de 1478 en 2020 et de 1436 en 2021.

1.7.9 C'est un potentiel de 1540 nouveaux syndiqués·es si nous considérons qu'un électeur·trice peut devenir syndiqué·e.

1.7.10 La continuité syndicale d'actif·ive à retraité·e, d'une entreprise à une autre, d'un département à un autre, dans toute la CGT, est un élément incontournable de notre renforcement.

1.8 La CGT et la politique financière des syndicats

1.8.1 La participation financière de l'adhérent·e est un acte volontaire de portée collective.

1.8.2 En payant régulièrement sa cotisation, la·le syndiqué·e concrétise son engagement individuel dans un rassemblement solidaire de femmes et d'hommes, et apporte ainsi sa part de moyens financiers nécessaires à la réalisation de l'activité syndicale.

1.8.3 Cogétise respecte et favorise la responsabilité du syndicat de collecter les cotisations des syndiqués·es et d'assurer les reversements nécessaires au fonctionnement des organisations professionnelles et interprofessionnelles, territoriales et nationales de la CGT.

1.8.4 C'est le paiement de la cotisation syndicale qui concrétise l'adhésion de chaque syndiqué·e à son syndicat et son reversement qui matérialise son appartenance à la CGT.

1.8.5 La politique financière est donc un élément essentiel de l'organisation car elle lui permet de renforcer sa liberté et ses moyens d'expression et d'action.

1.8.6 L'Union Départementale et les syndicats doivent donc travailler conjointement afin que les syndicats versent à Cogétise la cotisation syndicale à hauteur de 1 % du salaire net, de la pension de retraite.

1.8.7 L'Union Départementale et les syndicats doivent travailler conjointement afin que les syndicats mettent en place un reversement régulier, fréquent et dès le début de l'année à Cogétise pour ne pas mettre en difficulté les structures qui en dépendent.

1.8.8 La loi sur la représentativité syndicale de 2008 rend obligatoires l'établissement, l'approbation et la publication des comptes annuels par tous les syndicats, le logiciel de comptabilité simplifié développé par la confédération "l'outil du trésorier" est adapté à la tenue de ces comptes.

1.8.9 Tous les syndicats doivent se doter d'une·un responsable à la trésorerie dont une des fonctions est d'assurer une gestion des cotisations payées par les syndiqués·es en effectuant régulièrement et au minimum tous les 3 mois un règlement de ces cotisations à Cogétise.

RESOLUTIONS

1. l'Union Départementale (UD) et ses syndicats s'engagent :

dès à présent à construire le développement de la CGT dans notre département et animer une vie syndicale dans nos syndicats, notre union départementale.

Les syndicats s'engagent, dans un premier temps, à faire un bilan, un diagnostic, une analyse de leur activité pour identifier les difficultés rencontrées.

Il s'agit de dépasser le constat, les regrets sur nos difficultés, en renouant avec la culture d'organisation et le syndicalisme de luttes en dépassant le syndicalisme d'élus, de représentation et le repli sur soi. C'est une étape essentielle pour des luttes victorieuses toutes et tous ensemble, dans l'unité des travailleurs.

Pour que les structures territoriales et professionnelles soient des lieux d'échanges, de partage d'expériences, d'entraide et de décisions, les syndicats s'engagent à s'investir dans la construction et dans le fonctionnement de notre UD ainsi que dans les groupes de travail de l'Union départementale.

2. À partir de cette question du TRAVAIL, les syndicats doivent réfléchir à engager une ou plusieurs revendications, qui vont dans le sens du **N**ouveau **S**tatut du **T**ravail **S**alarié (NSTS) : "même site, même statut, même droit", en renforçant le lien entreprises donneuses d'ordres et sous traitantes.

3. Le débat fait apparaître que de multiples initiatives sont déjà en cours, parfois gagnantes sur de nombreux sujets qui peuvent nous aider pour construire notre activité revendicative : la qualité du travail, la requalification d'emplois précaires, la reconnaissance des qualifications et compétences, l'amélioration des conditions de travail, le droit à la formation de qualité, en portant la nécessaire réduction du temps de travail et l'augmentation des salaires avec une revendication repère du SMIC à 2 000 euros brut, avec l'indexation des salaires sur l'inflation et l'indexation des pensions sur la moyenne des salaires.

4. Pour le déploiement de la CGT, l'UD et ses syndicats s'engagent :

à investir les lieux de travail par le déploiement des militants·es de la CGT dans et hors de leurs lieux de vie et de travail et la rencontre des salariés·es là où la CGT n'est pas encore implantée;

à reverser régulièrement à Cogétise et au minimum tous les 3 mois les FNI et cotisations de leurs syndiqués·es.

5. Pour la construction d'un rapport de forces favorable aux salariés, la CGT et ses syndicats s'engagent :

à rencontrer les salariés·es, et, à partir de leur vécu au travail, les aider à construire collectivement leurs revendications;

à décliner en parallèle les campagnes revendicatives de la CGT, mener la bataille des idées au plus près des salariés·es permettant l'appropriation collective des idées et des valeurs de la CGT.

à travailler l'ancrage de la CGT sur les lieux de vie et de travail par la mise à jour permanente du cahier revendicatif permettant d'avoir un syndicalisme au plus près des salariés·es. Cela permet aussi le lien entre les réalités locales et les enjeux interprofessionnels, nationaux et internationaux.

7. Pour un syndicalisme rassemblé vers la transformation sociale, l'Union Départementale et ses syndicats s'engagent :
à se donner pour but le rassemblement des salariés·es dans une ambition de transformation sociale;
à faire de la convergence d'action un objectif permanent par l'unité syndicale le plus large possible sur des bases revendicatives communes et partagées;
à poursuivre dans notre objectif de "syndicalisme rassemblé" inscrit dans nos orientations;
à combattre toutes les démarches visant à diviser, voire à opposer les salariés·es entre eux.

8. Pour un syndicalisme acteur de la société en toute indépendance, l'Union Départementale et ses syndicats s'engagent :
à intervenir par tous les moyens pour peser sur les choix politiques, sur la base de nos orientations et de nos ambitions revendicatives, car nous avons une visée de transformation de la société;
à agir sur tous les lieux de travail et dans les territoires contre l'extrême droite et les idées qu'elle véhicule, arme de division du salariat et porte parole du capitalisme; la CGT poursuivra sa campagne pour faire reculer le Rassemblement National et l'extrême droite, son audience, ses propositions populistes et destructrices pour l'ensemble du monde du travail;
à construire le rapport de forces avec le mouvement associatif chaque fois que l'utilité se présente dans le respect de nos propositions et des débats démocratiques au sein de la CGT.

9. Pour mettre en œuvre notre vision de la société, les syndicats s'engagent :
d'établir leur comptabilité et de reverser à Cogétise les cotisations de leurs syndiqués·es. La loi de la représentativité syndicale oblige les syndicats à la publication de leurs comptes, à la transparence financière, à l'audience et à l'influence. Ces points ne peuvent pas être transgressé car il donnent lieu notamment aux désignations des délégués·es syndicaux·ales et / ou des représentants·es syndicaux·ales.

Thème 2

Les enjeux européens et internationaux sur notre activité syndicale

2.1 Le syndicalisme européen et international

2.1.1 L'invasion de l'Ukraine par la Russie a de forts impacts économiques pour les salariés·es et les populations dans un grand nombre de pays, dont le nôtre.

2.1.2 À cela s'ajoute avec force, depuis le printemps 2022, une profonde crise du pouvoir d'achat couplée à une inflation générée par une spéculation d'un niveau que nous n'avions pas connu depuis fort longtemps.

2.1.3 De la Palestine à l'Ukraine en passant par l'Irak, l'Afghanistan et la Syrie, notre internationalisme syndical se développe.

2.1.4 Nous réaffirmons notre engagement en faveur de la reconnaissance de la Palestine et contre la politique de colonisation pratiquée par Israël sur ses territoires ; nous exprimons notre solidarité envers les peuples agressés et condamnons les armées et gouvernements qui agressent.

2.1.5 Face aux effets dévastateurs de la faillite du système actuel provoqués par les crises sanitaire, économique, sociale, écologique et démocratique, la responsabilité du syndicalisme est de proposer des alternatives à ce système qui détruit les solidarités, étend le marché à tous les aspects de la vie sociale, distribue la misère pour le plus grand nombre, concentre les richesses entre quelques mains et ruine la nature.

2.1.6 En Europe, des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour rejoindre celles et ceux qui, depuis des années, disent qu'il faut renégocier les traités, assouplir les règles budgétaires et mettre fin au dogme libéral qui fixe l'austérité comme un horizon indépassable.

2.1.7 C'est singulièrement le cas au sein du syndicalisme européen, tant au niveau des confédérations nationales qu'au niveau de la **C**onfédération **E**uropéennes des **S**yndicats (CES).

2.1.8 La CES a été fondée en 1973 et regroupe 89 organisations de 39 pays en Europe, ainsi que 10 fédérations syndicales européennes, représentant plus de 45 millions de membres.

2.1.9 Elle est la plus haute représentation des syndicats démocratiques et indépendants en Europe, la CGT est devenue membre de la CES en 1999.

2.1.10 Au fil du temps et des enjeux, la CES s'est transformée pour passer d'un syndicalisme de lobby en direction des institutions européennes à un syndicalisme revendicatif et d'actions, ancré à partir des réalités des entreprises.

2.1.11 La nécessité d'une coopération étroite des pays du continent européen face à l'intensification et à la mondialisation des échanges dans tous les domaines n'est pas contestée.

2.1.12 Les syndicats mesurent que de nombreux groupes industriels, commerciaux, et même de services, s'étendent à l'échelle européenne, voire mondiale.

2.1.13 C'est cette nouvelle configuration qui amène les organisations syndicales à unir leurs forces au plan international comme sur le territoire géographique de l'Europe.

2.1.14 La CGT est affiliée à la **C**onfédération **S**yndicale **I**nternationale (CSI) créée en 2006 et en est l'un des membres fondateurs.

2.1.15 On retrouve aujourd'hui dans la CSI un grand nombre d'organisations syndicales avec lesquelles nous avons l'habitude de travailler et avec lesquelles nous partageons des orientations stratégiques fondamentales.

2.1.16 La CSI gagne en combativité sur les dernières années et se retrouve souvent en pointe, avec ses fédérations internationales sectorielles pour mener campagne contre la toute-puissance des multinationales.

2.1.17 Enfin, la CSI développe une remise en cause, encore trop timide à notre goût, des logiques qui sous-tendent les accords de libre-échange.

2.1.18 Depuis 2012, la CSI est engagée à l'**O**rganisation **I**nternationale du **T**ravail (OIT) dans une guerre de tranchées contre le patronat qui a pris pour cible les conventions qui garantissent l'exercice du droit de grève.

2.1.19 Enfin, la CSI s'est engagée dans un dialogue soutenu avec le syndicalisme chinois de l'ACFTU (**A**ll-**C**hina **F**ederation of **T**rade **U**nions, en français Fédération panchinoise des syndicats), mais aussi avec la CTC de Cuba (**C**entrale de **T**ravailleurs de **C**uba) et avec la CGT du Vietnam, dont certaines fédérations de branches envisagent aujourd'hui de rejoindre les fédérations mondiales de la CSI.

2.1.20 La CGT a pour volonté légitime de participer à l'organisation des actions syndicales sur les deux dimensions que sont l'Europe et le monde et de peser au niveau de sa représentation sur les orientations et les axes revendicatifs de la CES et de la CSI.

2.1.21 Malgré les attaques dont elle fait l'objet depuis une dizaine d'années, l'OIT reste un outil appréciable pour déployer nos combats syndicaux au plan mondial.

2.1.22 Les tentatives de remises en cause du droit de grève, et plus globalement des normes internationales du travail par le patronat, illustrent d'ailleurs le fait que l'OIT soit perçue par ce dernier comme un lieu de résistance et de contre-offensive sociale.

2.1.23 L'OIT permet de faire sanctionner les violations du droit international du travail par les États, et singulièrement par la France : les actes de réquisitions préfectoraux qui avaient mis fin au mouvement de grève dans les raffineries lors des mobilisations contre les réformes des retraites de Sarkozy en 2010 ont été condamnées par une décision du comité de la liberté syndicale de l'OIT en 2011.

2.1.24 Sur le plan national, il s'est opéré au fil du temps et au gré de la multiplication des organisations syndicales un travail idéologique visant à modifier en profondeur la conception même du syndicalisme.

2.1.25 La mosaïque que constitue le syndicalisme européen pèse pour que des formes de rapports sociaux existant dans d'autres pays servent en quelque sorte de référence pour tout l'espace européen.

2.1.26 Rassembler les organisations syndicales le plus largement possible renvoie aux salariés·es l'image d'une CGT cohérente dans sa conception de construction des luttes par la convergence des forces.

2.1.27 En travaillant des démarches unitaires et rassembleuses, y compris en dehors du champ syndical avec différentes organisations de la jeunesse, la CGT fait toujours progresser ses idées.

2.1.28 Cette démarche unitaire contribuer à renforcer de manière significative notre organisation ; ce qui, au final, préserve de manière durable notre conception d'un syndicalisme de contestation, de proposition, d'action et de négociation.

2.1.29 Chaque prise de position sur les affaires du monde, de l'Europe comme sur les questions nationales, chaque engagement de la CGT sur les thèmes qui font l'actualité et touchent à la vie des salariés·es sont des actes politiques.

2.1.30 Défendre la paix, les libertés, la démocratie est un acte politique et combattre toutes les formes de discrimination est une position politique.

2.1.31 S'opposer à l'oppression des forces du capital ou exiger une répartition des richesses favorable aux travailleurs·euses par les salaires, l'emploi, l'amélioration des conditions de travail ou la conception de la protection sociale sont des actes politiques, tout comme l'implication de nos syndicats sur des causes environnementales, car nous voulons transformer la société.

2.1.32 Nul ne peut prétendre que la vie politique n'influe pas sur notre militantisme car il ne peut y avoir un tel cloisonnement de la pensée.

2.1.33 Nos orientations sur la réindustrialisation du pays, les choix opérés sur la préservation et le développement des services publics, nos combats sur la transition énergétique et le réchauffement climatique, notre bataille revendicative sur le logement, mais aussi les questions d'emploi, de salaire, de réduction du temps de travail ou de protection sociale, etc. nous ramènent implicitement à des rencontres avec les politiques, quels que soient le niveau de responsabilité ou leur pouvoir décisionnel.

2.2 La CGT et les associations

2.2.1 Depuis leur création par la loi de 1901, les associations se sont multipliées en France et se sont développées à l'international : certaines se sont implantées dans différents pays sous le titre d'Organisation Non Gouvernementale (ONG).

2.2.2 Les adhérents·es de la CGT peuvent être amenés·es dans leur parcours citoyen à adhérer à une association et même à en créer une pour porter un projet local ou défendre des intérêts collectifs hors du périmètre de l'entreprise et du travail.

2.2.3 La CGT elle-même a décidé de la création d'associations. Nous pouvons illustrer ces décisions par quelques exemples : l'Indecosa, pour la défense des consommateurs ; nos **I**nstituts d'**H**istoire **S**ociale (IHS) territoriaux, fédéraux en déclinaison de l'institut confédéral ; **L**oisirs **S**olidarité des **R**etraités·es (LSR), association pour répondre aux besoins de loisirs culturels et sportifs des personnes en pré-retraite ou en retraite, il en va de même concernant la solidarité nationale et internationale avec l'Avenir social.

2.2.4 Ces associations dont la CGT est à l'origine n'ont pas pour vocation à exister pour elles-mêmes, mais bien à appuyer la CGT dans sa démarche revendicative et dans sa visée de transformation de la société.

2.2.5 Elles ont aussi comme mission de donner une aide aux salariés·es sur des questions qui ne sont pas déconnectées de notre démarche syndicale mais qui dépassent le champ d'intervention de la CGT.

2.2.6 Aujourd'hui, les ONG sont souvent plus actives et efficaces sur la thématique de l'informalité que le mouvement syndical qui n'est pas amorphe mais qui rencontre de réelles difficultés amplifiées par la mondialisation.

2.2.7 L'action syndicale internationale de la CGT prend une place de plus en plus importante ces dernières années dans notre organisation syndicale, en raison de la montée en puissance de l'importance des questions internationales et européennes et de la pression exercée sur les salariés·es par les délocalisations, de la mise en concurrence de sites d'un même groupe, des conditions faites aux salariés·es détachés·es par les employeurs·euses.

2.2.8 Le capitalisme en France, en Europe et dans le monde base sa stratégie sur la mise en concurrence et l'opposition entre salariés·es pour mieux les exploiter et ainsi s'assurer une domination lui permettant de dégager plus de profits.

2.2.9 Il est donc nécessaire d'être mobilisés pour casser les oppositions organisées par le patronat dans l'ensemble des entreprises, pour plus et mieux organiser le toute et tous ensemble à l'échelle de la planète, avec toutes les difficultés que l'on connaît bien dues aux particularités des organisations syndicales dans chaque pays.

2.2.10 Nous avons besoin de créer les conditions d'une prise de conscience chez les salariés·es qui fasse émerger les convergences revendicatives au sein d'un même métier, d'une même entreprise, d'un même groupe.

2.2.11 En cherchant les solidarités internationale et européenne, l'ambition de notre organisation est de faire reconnaître pour toutes et tous le droit au travail et à un emploi décent comme droit fondamental et de construire des coopérations entre les peuples, entre les salariés·es, entre organisations syndicales

2.2.12 Nous voulons qu'un socle social européen permette de réduire les concurrences sociales entre États et leurs conséquences en termes d'inégalités, de pauvreté et de précarité.

2.2.13 Ce socle social doit inclure la mise en place de salaires minimums dans les pays européens, la fin des inégalités entre les femmes et les hommes et l'encadrement de la mobilité des travailleurs·euses privilégiant une Europe de la solidarité à une Europe de la concurrence.

2.2.14 Les salariés·es font leur expérience que leur horizon de décision sur la marche des entreprises ne connaît plus de frontières nationales et que le politique ne s'impose plus face aux pressions économiques et financières exercées par les multinationales.

2.2.15 Avec les stratégies patronales d'externalisation, de filialisation et délocalisation, la dimension internationale concerne les salariés·es des grands groupes multinationaux y compris dans le secteur public.

2.3 La démarche syndicale de la CGT dans le monde

2.3.1 Les **C**omités d'**E**ntreprise **E**uropéens (CEE) sont des outils pour peser sur la stratégie patronale et doivent être partie intégrante de notre démarche syndicale pour la rendre efficace et utile dans les syndicats d'entreprises.

2.3.2 Cela concerne les conditions de travail et d'emploi, les questions environnementales, le respect des droits syndicaux et les tentatives de mise en concurrence des salariés·es entre différents sites.

2.3.3 L'internationalisation des grands groupes a pour objectif principal de faire grandir les marges des multinationales pour toujours plus distribuer les dividendes aux actionnaires.

2.3.4 La financiarisation des activités y compris industrielles est largement facilitée à l'aide de l'optimisation et de la fraude fiscales encouragées par des États.

2.3.5 Pour la CGT, avant d'être chinois, indiens, marocain ou français, nous sommes des travailleurs·euses qui font face au même patronat.

2.3.6 C'est pourquoi la CGT participe activement dans les organisations syndicales européennes ou internationales et développe des relations bilatérales avec tous nos homologues respectueux de la démocratie et de l'indépendance vis-à-vis des gouvernements, des patrons et des partis politiques.

2.3.7 Notre objectif est de nous opposer aux logiques financières actuelles de mises en concurrence, porteuses de racisme, de xénophobie, de haine, voire de guerre.

2.3.8 Des questions concernant la protection et la garantie des services publics, le principe de précaution dans la réglementation technique, les droits des travailleurs·euses, doivent être tranchées en faveur de l'intérêt général.

2.3.9 L'augmentation des formes atypiques de travail en Europe nous rappelle la nécessité d'échanger avec nos voisins proches et lointains, parce que les méthodes qui ont été testées il y a quelques années en Europe de l'Est commencent à être appliquées en France.

2.3.10 Ni nous seuls·es, ni nos homologues dans les pays concernés ne sommes capables d'imposer seuls·es des conditions respectueuses de travail et de salaire.

2.3.11 Il n'y a que la coopération et la concertation qui peuvent nous permettre de passer à la contre-offensive et d'acquérir de nouveaux droits et garanties.

2.3.12 De nombreux·euses réfugiés·es frappent aux portes de l'Union européenne et doivent être accueillis·es dignement par chaque État européen, sans tergiverser, sans considération de nationalité ou d'éventuelle appartenance religieuse.

2.3.13 L'asile est un droit car c'est l'application de la Convention de Genève, des traités européens, de notre Constitution.

2.3.14 La France, qui se veut le pays des droits de l'homme, doit prendre toute sa place dans cet accueil.

2.3.15 En dépit de la progression importante de nos capacités d'accueil (de 55 000 en 2015 à 110 000 en 2020), le gouvernement français est bien en dessous des possibilités de notre pays et surtout des nécessités de la situation.

2.3.16 Il faut partout développer la solidarité comme notre peuple a toujours su le faire dans son histoire.

2.3.17 L'immigration est bel et bien une chance, elle rapporte bien plus qu'elle ne coûte.

2.3.18 C'est un point d'appui contre les idées racistes et xénophobes entretenues par les partis d'extrême droite.

2.1.19 Il appartient donc à la CGT, 78 ans après la Seconde Guerre mondiale précédée de la montée du fascisme en France et en Europe, et plus de 60 ans après la fin de l'époque colonialiste de notre pays, de réaffirmer au plan européen et international que les idées portées par l'extrême droite n'ont pas leur place dans notre organisation.

2.3.20 Notre objectif est d'œuvrer à l'unification du mouvement syndical international au sein d'un pôle solidaire et puissant autour d'objectifs revendicatifs ambitieux et de méthodes engagées et ouvertes.

2.3.21 Les questions de dimensions européennes ou internationales ne doivent pas être réservées à quelques militants·es le plus au fait mais bien le plus largement possible parce qu'elles sont en rapport avec le quotidien des salariés·es, quels que soient le secteur, la taille de l'entreprise ou de l'établissement.

2.3.22 Investir le syndicalisme européen et mondial, c'est le choix et les orientations que s'est donnée la CGT ; c'est de fait se donner les moyens de mieux connaître toutes les réalités à travers d'échanges permanents ; c'est aussi faire percevoir où se situent les responsabilités tant patronales que gouvernementales des politiques mondiales ou européennes mises en œuvre.

RESOLUTIONS

1. Les syndicats du Territoire de Belfort et l'Union Départementale s'engagent à :

mener des campagnes pour lutter syndicalement contre l'extrême droite, en affirmant par conséquent que l'idéologie d'extrême droite n'est pas soluble dans le syndicalisme et inversement;

permettre aux salariés·es de mieux comprendre le monde dans lequel nous travaillons et vivons, pour lutter ensemble contre le racisme, contre la xénophobie, le rejet de l'autre, de manière à promouvoir la solidarité dans un monde globalisé;

affirmer que l'extrême droite est un danger mortel pour un syndicalisme de lutte et de progrès social, particulièrement celui que nous portons;

revendiquer la construction d'une société solidaire, démocratique, de justice, d'égalité et de liberté qui répondent aux besoins et à l'épanouissement individuel et collectif des femmes et des hommes;

travailler à des partenariats avec des associations, les **O**rganisations **N**on **G**ouvernementales (ONG), des syndicats internationaux pour matérialiser la solidarité internationale des travailleurs·euses (rencontre avec des syndicalistes, suisses, palestiniens et projets d'aides concrètes).

2. Les syndicats du Territoire de Belfort et l'Union Départementale s'engagent à :

construire des initiatives communes avec les camarades de l'UNIA notamment sur les droits des travailleurs·euses transfrontaliers·ières avec des actions limitrophes avec la Suisse; l'Unia est le plus grand syndicat de Suisse, c'est un syndicat interprofessionnel qui représente les travailleurs du secteur privé.

3. Pour un syndicalisme de transformation de la société dans un monde globalisé, la CGT et ses syndicats s'engagent :

à lutter contre la mise en opposition des salariés·es, le dumping social, à la fois à l'échelle européenne et mondiale;

à poursuivre et amplifier les rencontres avec les organisations syndicales d'Europe et du monde afin de construire ou de renforcer les coopérations concrètes à partir d'un même groupe transnational, par filière et en territoires pour définir des socles revendicatifs communs;

à travailler sur cette base à l'élévation commune du rapport de forces portant des projets de développement industriel, d'infrastructures, de services publics et de créations d'emplois sur nos territoires;

à développer les journées d'études en direction des militants·es, des syndiqués·es CGT pour mieux appréhender l'activité internationale et européenne de la CGT;

à reconnaître et à défendre les travailleurs·euses sans papiers.